

### Compte-rendu - Conseil du 15/12/2020- 19h00

(Date de la convocation : 10/12/2020 transmise le : 10/12/2020)

Membres élus : 15

Présents : 13

Absents : Mme Audrina Scocard - pouvoir à Mme Claude Jouannet-Lefranc, Mme Sabrina Chevalier-pouvoir à M. Darmigny Bertrand.

**Désignation Secrétaire de séance : Mme Sabrina Leliard**

#### **Avant de commencer , le Maire indique que les points suivants sont annulés:**

- Le point "Transfert de la compétence PLU à la communauté de Communes" est annulé : il faudra délibérer mais seulement au deuxième trimestre 2021.
- Le point "Rectificatif Délibération Intégration des frais d'études" est annulé, la délibération ne méritant finalement pas de rectification.
- De même, le point " Tarifs de l'eau" est annulé ; c'est une délibération de la Communauté de Communes qui ne nécessite pas de vote concordant mais nous évoquerons ce point dans les informations diverses.

#### **Approbation du compte-rendu du 19/11/2020**

Le Compte-rendu ayant été reçu tardivement par certains conseillers, le vote du compte-rendu est reporté au Conseil Municipal de Janvier 2021. Il a été en revanche affiché à la Mairie et publié sur le site de la Mairie dans les délais réglementaires.

<i>POUR</i>	<i>15</i>	<i>CONTRE</i>	<i>ABSTENTION</i>
-------------	-----------	---------------	-------------------

#### **86/2020 : Dénomination des Budgets de la Commune**

Depuis le 1er janvier 2020, la compétence Eau est confiée à la Communauté de communes de Bonneval ; Les budgets communaux 2020 sont jusqu'à aujourd'hui de 2 types : Le budget principal numéroté 20600 et le budget annexe Assainissement 26600.

Suite au transfert de la trésorerie de Bonneval vers Châteaudun, les budgets ont du être renumérotés pour éviter les doublons avec d'autres communes.

Le Budget principal est numéroté 17800 et le Budget Assainissement est numéroté 17802.

Nous vous proposons donc d'acter la dénomination des budgets : Principal 17800 et annexe Assainissement 17802.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité ADOPTE ces dénominations et numérotations.

*mise au vote :*

<i>POUR 15</i>	<i>CONTRE</i>	<i>ABSTENTION</i>
----------------	---------------	-------------------

#### **87/2020 : Adhésion au GIP Recia**

Le Règlement sur la protection des données personnelles (RGPD) est entré en vigueur le 25 mai 2018. Ce règlement européen succède en France à Loi Informatique et Libertés pour encadrer juridiquement la collecte, le stockage et l'utilisation de nos données.

Tous les organismes du secteur public doivent nommer un **Délégué à la protection des données (DPO)** et quel que soit leur taille. Le DPO peut être interne à la mairie ou bien être un prestataire extérieur. Le DPO aura pour missions d'**informer et de conseiller la Mairie**, et notamment le Maire des dispositions mises en place pour respecter le RGPD. Il devra également former les différents agents de la commune à respecter le RGPD dans le cadre de leur mission. Notamment les agents en contact avec le public.

Le délégué à la protection des données personnelles devra également **veiller au respect du RGPD**, en actualisant le registre de traitement. Il sera également le **réfèrent à contacter** pour que les administrés puissent exercer leurs droits et l'interlocuteur privilégié de la CNIL.

Dans le cadre d'une mutualisation, La communauté de communes du Bonnevalais a sélectionné le GIP Recia (groupement d'intérêt public) pour accompagner les communes et la Communauté de Communes dans la mise en place de leurs règlements de protection des données : audit de chaque collectivité, prise en charge des déclarations à la CNIL, mise en place d'un registre de la protection des données, conseil et accompagnement y compris dans les démarches et procédures à venir avec la dématérialisation.

Ce contrat avec le GIP Recia a un coût pour la commune : 891.00 € la première année et 675.00 € les années suivantes (contrat de 3 ans).

Il s'agit donc d'adhérer au GIP Recia et d'accepter le montant calculé .

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité ACCEPTE l'adhésion au GIP RECIA et le coût associé à cette adhésion.

<i>POUR</i> 14	<i>CONTRE</i>	<i>ABSTENTION</i> 1 <i>Damien Chéramy</i>
----------------	---------------	--

### **88/2020 : Rectificatif Délibération 80/2020 Taxe d'aménagement**

Suite à la délibération 80/2020, instaurant le taux de 3% pour la taxe d'aménagement à compter du 1er janvier 2021, il convient de rectifier la délibération :

En effet, selon l'article L 331-9 du Code de l'urbanisme, "les Collectivités Territoriales peuvent exonérer en tout ou en partie les abris de jardin soumis à déclaration préalable (entre 5 et 20 m2), les pigeonniers et colombiers". Nous avons défini une surface d'exonération inférieure ou égale à 12 m2.

Or, les exonérations ne peuvent être relatives à une surface, nous vous proposons donc d'exonérer à 50 % les abris de jardin de 5 à 20 m2, les pigeonniers et les colombiers.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité ACCEPTE la rectification sur la délibération 80/2020 du 19/11/2020, et exonère à 50 % les abris de jardin soumis à déclaration préalable , les pigeonniers et les colombiers.

<i>POUR</i> 9	<i>CONTRE</i>	<i>ABSTENTION</i> 6 <i>Claude Jouannet-Lefranc - Audrina Scocard, Bertrand Darmigny - Sabrina Chevalier, Johan Mallet, Damien Chéramy</i>
---------------	---------------	--

### **89/2020 : - Rectificatif Délibération Régularisation des amortissements au Budget Assainissement**

Lors du Conseil du 19/11/2020, nous avons adopté une décision modificative pour abonder les opérations d'amortissement ; une colonne n'a pas été incrémentée donc la décision modificative est rectifiée de la manière suivante :

	<u>Sens</u>	<u>Comptes</u>	<u>Proposé</u>	<u>Total AVANT DM</u>	<u>Total APRÉS DM</u>
<b>En Fonctionnement</b>	<b>D</b>	<b>624</b>	<b>-274.00</b>	<b>2200.00</b>	<b>1926.00</b>
<b>En Fonctionnement</b>	<b>D</b>	<b>6811</b>	<b>+ 274.00</b>	<b>36127.23</b>	<b>36401.23</b>
<b>En Investissement</b>	<b>R</b>	<b>10222</b>	<b>-274.00</b>	<b>4688.98</b>	<b>4414.98</b>
<b>En Investissement</b>	<b>R</b>	<b>2818</b>	<b>+ 274.00</b>	<b>36127.23</b>	<b>36401.23</b>

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité ACCEPTE ce rectificatif sur la délibération 83-2020 du 19/11/2020.

<i>POUR</i> 15	<i>CONTRE</i>	<i>ABSTENTION</i>
----------------	---------------	-------------------

**\* Présentation des devis pour Achat et pose d'un columbarium évolutif**

Question sans délibération : pas de choix d'entreprise à ce stade. Présentation des devis et des plans d'implantation ; le projet sera présenté lors d'un prochain Conseil pour les questions techniques et le choix de l'entreprise . Le Conseil Municipal donne un accord de principe pour avancer sur ce projet.

<u>Entreprises consultées</u>	<u>Tarifs HT 3 cases recto- verso</u>	<u>Tarifs TTC</u>
<b>ETS BROKA</b>	2753.33 €	3304.00 €
<b>CATON</b>	4350.00€	5220.00€
<b>Marbrerie du Loir non recto verso</b>	3024.00€	3388.99€

**90/2020 : Cimetière : Tarifs 2021**

Considérant qu'il est indispensable de prescrire toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité, la salubrité, la tranquillité publique, le maintien du bon ordre et la décence dans le cimetière municipal ainsi que dans le site cinéraire et que la dernière révision du règlement du Cimetière a eu lieu en 2010 , il est nécessaire de réviser le règlement du cimetière afin de se mettre en conformité, celui-ci fera l'objet d'un arrêté qui abrogera tous les règlements et arrêtés précédents. Les tarifs intègrent le projet de columbarium, et une révision générale.

Le Vote se déroule en 2 temps : 90/2020 : vote des tarifs et 91/2020 : vote sur le règlement du Cimetière.

Les tarifs proposés pour l'année 2021 sont les suivants :

CONCESSIONS			
Durée	Tarifs 2020	Tarifs 2021	
30 ans	210	230	10%
50 ans	345	370	8%
CAVURNES			
Durée	Tarifs 2020	Tarifs 2021	
30	210	230	10%
50		460	
		Tarifs 2020	Tarifs 2021
TAXES			
Inhumation		20	25
REDEVANCES			
Superposition		20	25
Dispersion de cendres		20	25
Caveau provisoire			100
COLUMBARIUM			
Durée	Tarifs 2021- 2 urnes - 50*25*50	Tarifs 2021- 4 urnes - 50*50*50	
15	180	360	
25	280	560	

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité ADOPTE les tarifs du Cimetière 2021.

<i>POUR 10</i>	<i>CONTRE</i>	<i>ABSTENTION 5</i> <i>Claude Jouannet-Lefranc - Audrina Scocard, Bertrand Darmigny - Sabrina Chevalier, Johan Mallet,</i>
----------------	---------------	---

**91/2020 : Cimetière : Règlement 2021**

Considérant qu'il est indispensable de prescrire toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité, la salubrité, la tranquillité publique, le maintien du bon ordre et la décence dans le cimetière municipal ainsi que dans le site cinéraire et que la dernière révision du règlement du Cimetière a eu lieu en 2010, il est nécessaire de réviser le règlement du cimetière afin de se mettre en conformité, celui-ci fera l'objet d'un arrêté qui abrogera tous les règlements et arrêtés précédents. Le règlement intègre des horaires d'ouverture et de fermeture( en cours d'étude : système de fermeture automatique des grilles), le projet de columbarium, et une révision générale.

Le règlement a été présenté à la commission Cadre de vie qui a émis un avis favorable,

Ce règlement sera affiché au Cimetière et disponible en Mairie.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité ADOPTE le règlement du Cimetière 2021.

<i>POUR 10</i>	<i>CONTRE</i>	<i>ABSTENTION 5</i> <i>Claude Jouannet-Lefranc - Audrina Scocard, Bertrand Darmigny - Sabrina Chevalier, Johan Mallet,</i>
----------------	---------------	---

**92/2020 : Règlement et tarifs pour les locations de salles municipales 2021**

La commission "Vie Associative" propose une révision du contrat de location des salles municipales et du règlement associé. Le règlement et les tarifs s'appliqueront à compter du 01/01/2021.

Ce règlement sera affiché dans les salles et disponible en Mairie.

**Tarifs :**

***Salle de réunion : rue Jules FERRY***

	Habitants de la Commune (une fois / an par foyer)		Commune et Hors Commune	
	Période 1	Période 2	Période 1	Période 2
2 jours	90 <input type="checkbox"/>	140 <input type="checkbox"/>	190 <input type="checkbox"/>	240 <input type="checkbox"/>
Caution	200	200	200	200

***Salle Polyvalente : rue Jean MOULIN***

	Habitants de la Commune (une fois / an par foyer)		Commune et Hors Commune	
	Période 1	Période 2	Période 1	Période 2
2 jours	290 <input type="checkbox"/>	390 <input type="checkbox"/>	450 <input type="checkbox"/>	550 <input type="checkbox"/>
Caution	1000	1000	1000	1000

**- Pénalités ménage : Salle de réunion - 60 € / Salle Polyvalente - 140 €**

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité ADOPTE les nouveaux règlement et contrat pour les locations de salles municipales et les tarifs 2021 applicables à compter du 01/01/2021.

<i>POUR 12</i>	<i>CONTRE 1</i> <i>Damien Chéramy</i>	<i>ABSTENTION 2</i> <i>Claude Jouannet-Lefranc, Audrina Scocard</i>
----------------	--	--

### **93/2020 : Tarifs Assainissement**

En préambule, il faut savoir que la consommation d'eau baisse d'environ 4% par an .  
 Les charges annuelles, liées au service Assainissement, sont elles constantes voire en augmentation d'année en année (fonctionnement général, charges de personnel et de transport, entretien et matériel, énergie).  
 Il est donc nécessaire de prévoir une évolution de nos tarifs d'assainissement afin de prévoir les charges d'entretien à venir (entretien du lagunage, entretien du réseau).  
 Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité FIXE le tarif Assainissement à 2.70 € /par m3 d'eau consommé.

<i>POUR 15</i>	<i>CONTRE</i>	<i>ABSTENTION</i>
----------------	---------------	-------------------

#### Questions diverses :

- Panneau Pocket : mise en place et statistiques : bon fonctionnement, retour positif des habitants.
  - Point d'information Boulangerie / état du marché - les dernières entreprises interviennent - reste des factures à régler (en attente des éléments de l'architecte)
  - Point d'information Boulangerie / hygiène : un problème d'hygiène a été signalé par le Sirp - Les boulangers en ont été informés - un suivi particulier est mis en place.
  - Sirp : périscolaire : des incohérences sont toujours présentes pour les inscriptions au périscolaire (manque de places sur le logiciel de réservation mais places disponibles en réel - les parents sont invités à informer la Mairie ou le SIRP ou à contacter le service Enfance de Bonneval pour s'assurer des disponibilités réelles. La baisse de la fréquentation observée sur le premier trimestre, probablement due à la généralisation du télétravail et au confinement.
  - PLU Intercommunal : le Conseil Municipal aura à délibérer au cours du 2ème trimestre 2021 concernant le transfert ou non de la compétence PLU au profit de la Communauté de Communes ; à ce jour la Communauté de Communes ne souhaite pas gérer cette compétence; pour les communes cela présente des avantages et des inconvénients, le débat sera ouvert au 2ème trimestre.
  - Courrier reçu pour un Litige Entreprise/ Association : une entreprise nous sollicite afin d'intervenir dans un litige pour non paiement de facture par une association de la Commune ; le courrier de l'entrepreneur est lu sur sa demande par le Maire au Conseil. Le Maire ne peut pas intervenir dans ce conflit et répondra en ce sens à l'entreprise.
  - Tarifs de l'eau (Délibération de la Communauté de Communes) : Les tarifs de l'eau seront lissés sur 3 ans pour harmoniser les taux sur l'ensemble de la Communauté de Communes ; ces augmentations intègrent les travaux d'interconnexion prévus dans les années à venir et la modernisation des réseaux.
  - Réunion d'information 23/12 sur projet éolien : mise à disposition de la Salle Polyvalente, l'entreprise en charge du projet répondra aux questions des habitants de 9h30 à 13h00.
  - Les arbustes remplaçant ceux n'ayant pas résisté à la sécheresse et destiné à l'aire de pique-nique ont été livrés par Les Jardins du Donjon et vont être intégrés par nos agents techniques.
  - Logements communaux : la Commission travaux va procéder aux visites et étudier les différentes possibilités pour l'avenir des bâtiments communaux dont les logements ; de même, pour les travaux de voirie à envisager.
  - PIG : le Maire confirme au Conseil Municipal qu'une information a été distribuée à l'ensemble des habitants concernant les aides à la rénovation de l'habitat (SOLIAH).
  - Information à intégrer à Panneau Pocket : sécurité des piétons la nuit et par mauvais temps ; nécessité de se signaler (gilet jaune, bandes réfléchissantes).
- Fin de séance : 22h10.